

Rapport annuel

# L'acier belge en 2023

Placer le 'Industrial Deal' au cœur  
du prochain agenda européen



# Mot du Président

Après la crise du Covid et celle de l'énergie, l'année 2023 a une fois de plus été marquée par plusieurs ondes de choc pour notre industrie belge. La combinaison d'une demande défaillante, d'une pression croissante des importations et d'une nouvelle détérioration de l'égalité des conditions concurrentielles a exercé une pression accrue sur notre compétitivité belge. Non seulement nous souffrons d'un handicap évident sur le plan des coûts de l'énergie, du CO<sub>2</sub> et de la main-d'œuvre par rapport aux acteurs non européens, mais des différences majeures commencent également à apparaître par rapport à nos voisins européens. Le rôle des gouvernements devient de plus en plus prépondérant à cet égard, tant en termes de mécanismes de soutien qu'en matière de réglementations.

Cependant, il y a aussi des nouvelles positives. En 2023, il est devenu clair que le *'Green Deal'* devrait être complété par un *'Industrial Deal'*. En effet, pour faire réussir la transition vers une production d'acier climatiquement neutre, il est indispensable de disposer d'un plan industriel assorti d'un ensemble d'instruments de soutien, précis et prévisibles. Et l'élan est manifestement présent : tant le monde politique que le grand public commencent à se rendre compte qu'il ne peut y avoir de prospérité sans une politique industrielle claire et une vision à long terme.

## La faiblesse de l'économie mondiale pèse sur la demande du marché et sur la production d'acier

L'année dernière, la demande d'acier sur le marché est tombée à son niveau le plus bas de la dernière décennie, comparable uniquement à l'année Covid 2020.

La production belge d'acier brut est passée pour la première fois sous la barre des 6 millions de tonnes. Cette baisse s'explique en partie par un certain nombre de travaux d'investissement, qui ont temporairement suspendu la production, et par la conjoncture difficile du marché. Sur le plan structurel, toutefois, les facteurs qui minent de plus en plus notre compétitivité demeurent : prix élevés de l'énergie, coûts incertains du CO<sub>2</sub> et coût considérable de la main-d'œuvre.

## Prolongation des mesures de sauvegarde acier souhaitée

Malgré la baisse de la demande sur le marché, la part des importations d'acier en provenance de pays tiers –  $\pm 27\%$  – reste à un niveau particulièrement élevé. La Commission européenne a introduit le système des mesures de sauvegarde acier en guise de mesure de soutien. Ce système freine les importations d'acier non-UE plus substantielles que d'habitude et apporte ainsi une stabilité au marché. Il offre une réponse aux conditions difficiles du marché où l'acier non européen, dont l'empreinte carbone est en moyenne plus élevée, menace d'inonder le marché de l'UE, perturbant ainsi notre transition climatique.

La période d'application actuelle de ce système se termine le 30 juin 2024. Nous demandons donc une prolongation de 2 ans des mesures de sauvegarde acier. Cette demande reste pertinente car même une réduction progressive de la capacité de production excédentaire en dehors de l'UE ne se concrétise pas, bien au contraire.

Pour résoudre le problème des surcapacités, nous sommes toujours en attente d'une convention entre l'UE et les États-Unis dans le cadre du *'Global Arrangement on Sustainable Steel'*. Un tel accord, assorti de mesures efficaces et ciblées, pourrait apporter une solution structurelle pour lutter contre la surcapacité.

## Un prix compétitif de l'électricité reste essentiel pour une transition réussie en Belgique

L'impact du coût actuel de l'électricité plus élevé est particulièrement pernicieux pour la compétitivité de la Belgique. C'est évidemment vrai pour la concurrence de l'Asie et du Moyen-Orient. Malheureusement, il convient aussitôt d'ajouter que c'est aussi le cas vis-à-vis de nos pays voisins.

Des études récentes montrent que nos entreprises paient leur électricité nettement plus chère que la moyenne de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Notre secteur est particulièrement énergivore, ce qui se traduit par un surcoût de plusieurs dizaines de millions d'euros.



**Ce coût plus élevé de l'électricité entraîne un handicap existentiel pour l'industrie sidérurgique belge par rapport aux pays voisins. Si aucune mesure n'est prise dans ce domaine, la réduction et la disparition de l'industrie sidérurgique vers les pays limitrophes seront inévitables.**

## Le CBAM est lancé depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023

L'industrie sidérurgique de l'UE paie déjà un prix sur le carbone depuis plusieurs années, alors que les importations d'acier en provenance de pays tiers dont l'empreinte carbone est en moyenne plus importante, en ont été exemptées jusqu'à présent.

Le lancement de la période de transition du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) le 1<sup>er</sup> octobre 2023 est une étape importante dans la mise en œuvre du *'Green Deal'* de l'UE. La première phase du CBAM, qui se traduira par un suivi et des rapports simplifiés, sera cruciale pour évaluer à quel point son fonctionnement est infaillible pour prévenir les fuites de carbone des secteurs industriels européens, tels que l'acier, vers d'autres pays. Dès lors, l'objectif est d'introduire et de payer un prix du carbone effectif à la frontière de l'UE à partir de 2026 afin de créer une concurrence équitable.

## Place le *'Industrial Deal'* au cœur du prochain agenda européen

Je voudrais réaffirmer que le secteur sidérurgique belge souscrit pleinement à l'objectif des ambitions climatiques européennes. Toutefois, pour y parvenir, nous préconisons la mise au point d'un *'Industrial Deal'* digne de ce nom parallèlement au *'Green Deal'*.

En effet, l'UE a besoin de toute urgence d'une approche concrète, axée sur la résolution des problèmes, afin de créer un cadre propice à l'investissement qui soit centré sur une énergie abordable, des instruments de financement nécessaires et des conditions de concurrence équitables. Ce *'Industrial Deal'* est tout aussi nécessaire pour préserver des emplois de qualité pour les travailleurs. La Déclaration d'Anvers pour un Pacte industriel européen (*'Antwerp Declaration for a European Industrial Deal'*) du 20 février 2024 est un appel qui s'inscrit pleinement dans cette perspective.

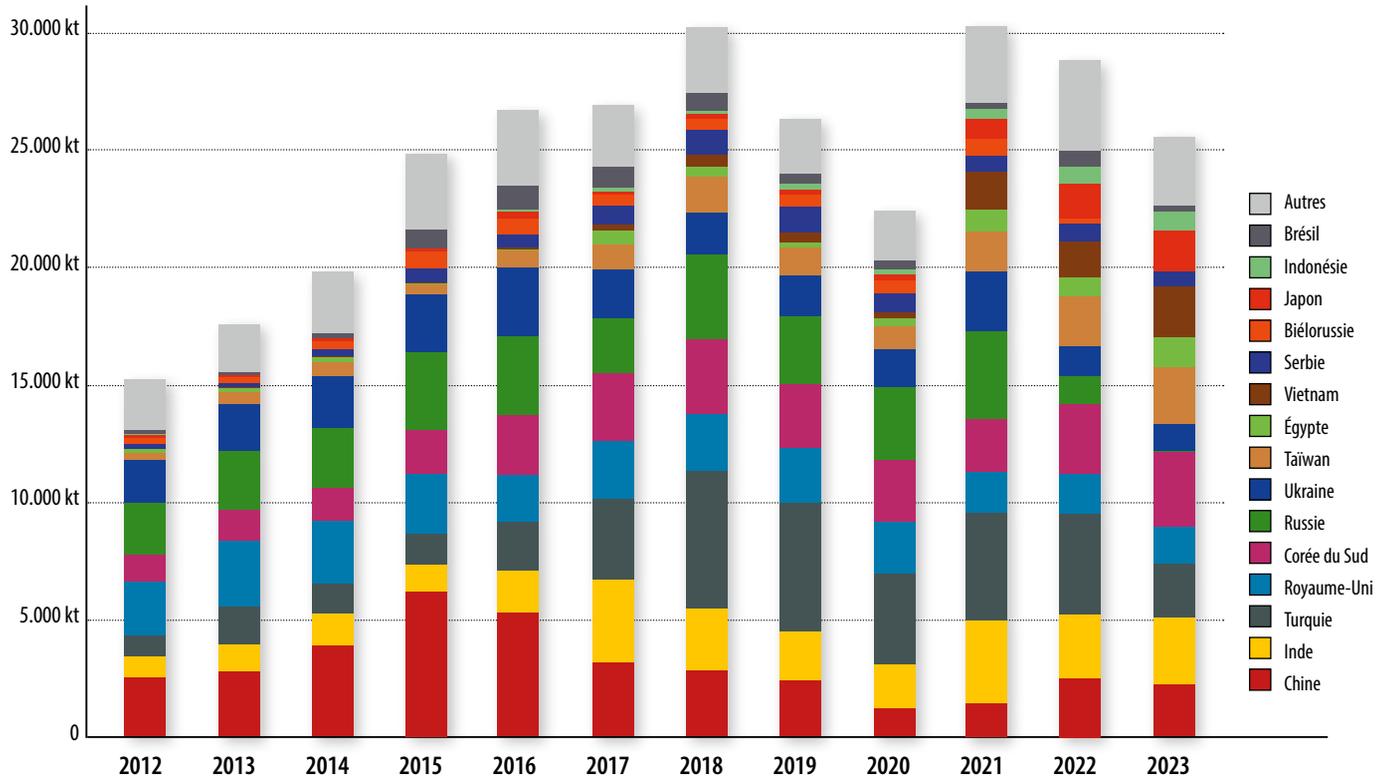
L'année dernière, un nouvel accord sectoriel a été conclu entre les partenaires sociaux de notre secteur. Cet accord s'inscrit dans la continuité des accords précédents et tient compte des évolutions législatives. Je tiens à remercier tous les collaborateurs et tous les acteurs impliqués dans notre secteur pour leur engagement et leur dévouement. Grâce à notre expertise et notre passion pour notre profession, et soutenus par un *'Industrial Deal'* fort et crédible, nous pouvons également faire du *'Green Deal'* un succès, avec l'acier au cœur d'une économie circulaire.

Manfred VAN VLIERBERGHE  
Président

# Marché

## 1. Importations d'acier en UE27

(acier au carbone + acier inoxydable en kt - à l'exception des demi-produits)



## 2. Production d'acier en Belgique

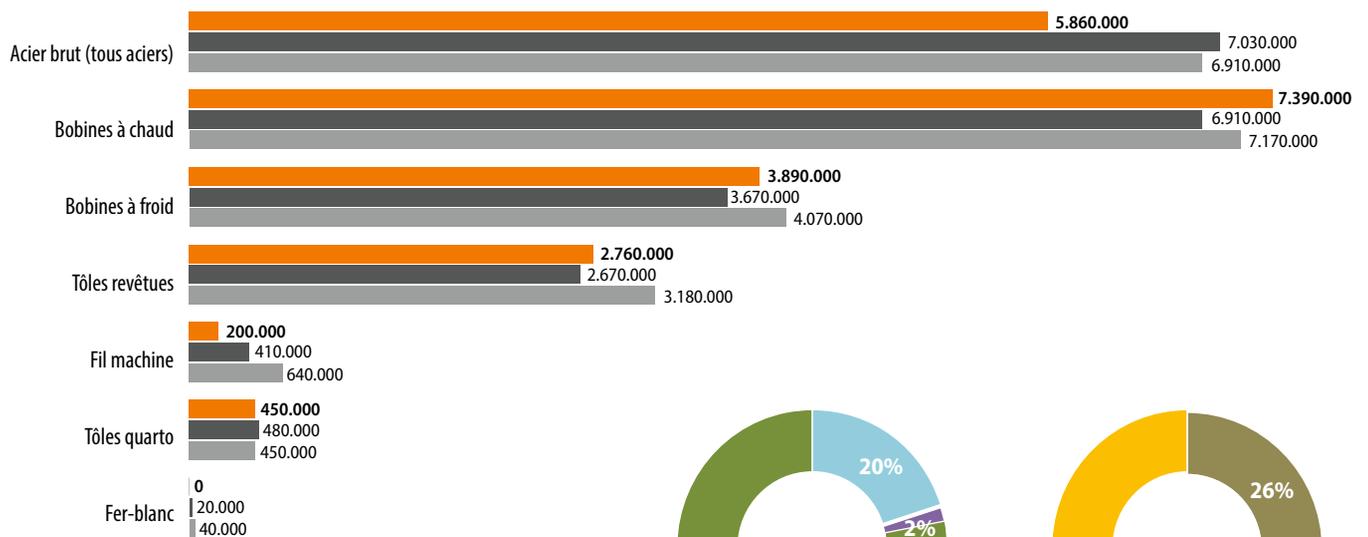


Fig.1a - Production d'acier en Belgique (tonnes)

■ 2023 ■ 2022 ■ 2021

Fig.1b ■ Acier au carbone  
■ Acier inoxydable  
■ Autres alliages

Fig.1c ■ Via convertisseur O2  
■ Via four électrique

# Climat et Energie

En ce qui concerne le climat et l'énergie, l'année 2023 se caractérise beaucoup plus par **une transition stratégique vers la neutralité climatique** que les années précédentes. L'Union européenne vise à réduire sa dépendance à l'égard de tiers pour l'énergie, les matières premières essentielles et les technologies 'zéro net'. La politique européenne établit des objectifs pour diversifier les partenariats et renforcer les projets à l'échelle nationale.

En février 2023, la Commission européenne a présenté son **'Green Deal Industrial Plan'**. Ce plan vise à créer un environnement plus favorable à l'expansion des capacités de production de l'UE pour les technologies et les produits nécessaires à la réalisation des objectifs climatiques ambitieux de l'Europe.

**Heureusement, 2023 met davantage l'accent sur la résilience de l'industrie européenne. Le 'Green Deal' devrait aller de pair avec un 'Industrial Deal', les deux se renforçant mutuellement pour créer une approche holistique qui poursuit à la fois des ambitions économiques et des objectifs climatiques. C'est une évolution positive que le GSV soutient pleinement.**

## En 2023, le CCUS est reconnu comme un facteur important de transition climatique

Pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE et renforcer la compétitivité de l'industrie européenne, les technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CCUS) jouent un rôle plus fondamental en 2023. **L'UE fixe un objectif de 50 millions de tonnes de capacité annuelle de stockage de CO<sub>2</sub> à partir de 2030** afin de faciliter les projets de captage et de stockage de carbone et d'étendre les sites de stockage de CO<sub>2</sub>.

En janvier 2023, le GSV a coorganisé un colloque consacré à la décarbonisation de l'industrie wallonne avec un focus spécifique sur le transport de CO<sub>2</sub> en Wallonie. L'événement visait à obtenir un soutien politique pour le déploiement (rapide) d'un réseau carbone. Industeel y a présenté sa 'feuille de route' vers la neutralité climatique. Entre-temps, la Flandre est l'une des premières régions de l'UE à élaborer un décret relatif au transport par pipeline de CO<sub>2</sub>, pour lequel le GSV, en collaboration avec ses membres, a apporté sa contribution. **Un projet concret de CCS est déjà en cours de développement.** La Commission européenne a octroyé 9,6 millions d'euros à Fluxys Belgium, North Sea Port et ArcelorMittal Belgium pour l'étude du projet *'Ghent Carbon Hub'*.

L'industrie sidérurgique se réjouit de voir tant la Wallonie que la Flandre accorder une grande importance au CCUS et aux infrastructures connexes. Le GSV continue à faire pression en faveur du caractère abordable de ces services et appelle à des accords précis sur les spécifications techniques et à une forte interconnexion entre les différentes régions et les États membres de l'UE.

## L'accès à la ferraille d'acier est essentiel pour la décarbonisation de la sidérurgie

La ferraille d'acier est déjà utilisée en grandes quantités dans le secteur sidérurgique belge. Son utilisation dans les fours électriques atteint 100%, sous réserve d'une disponibilité suffisante. De cette manière, nous voulons également nous inscrire pleinement dans l'économie circulaire. **Toutefois, l'accès à des quantités suffisantes de ferraille est un défi.** En effet, il s'agit du 'déchet' le plus exporté de l'UE. Cela démontre la valeur de la ferraille, qui peut être utilisée pour fabriquer de nouveaux produits en acier, sans perte de qualité et sans émissions élevées de gaz à effet de serre.

Le GSV a suivi de près la révision de la *'Waste Shipment Regulation'* (WSR) en 2023. Cette révision fixe des mesures pour le traitement des déchets dans les pays tiers, en mettant l'accent sur les pratiques respectueuses

de l'environnement et sur le bien-être des travailleurs. Toutefois, nous restons préoccupés par les exportations massives de ferraille d'acier, même après cette révision. En effet, la classification de la ferraille comme *'End of Waste'* offre la possibilité d'exclure la ferraille de la WSR et donc de contourner la réglementation.

La *'Critical Raw Materials Act'* (CRMA) était également une piste pour maintenir la ferraille d'acier davantage au sein de l'UE. Cette loi prévoit une liste de matières premières jugées critiques pour nos objectifs climatiques en Europe. Des objectifs et des mesures spécifiques sont élaborés pour ces matières afin de réduire la dépendance stratégique de l'UE vis-à-vis des importations.

Le secteur sidérurgique a plaidé pour l'inclusion des ferrailles (*'ferrous scrap'*) dans la CRMA. Comme il s'agit d'une matière première secondaire, nous avons proposé une liste supplémentaire. Bien que cette proposition ait été soutenue dans un premier temps, elle n'a finalement pas été incluse dans l'accord final entre le Conseil et le Parlement. C'est une déception, car la ferraille d'acier peut jouer un rôle important dans la réduction des importations de matières premières essentielles. Ce faisant, elle soutient pleinement l'économie circulaire et aide notre secteur à décarboniser efficacement. Dès lors, le GSV continue à plaider pour l'extension de la liste CRMA et pour l'optimisation de l'accès à la ferraille d'acier en Europe.

## Des coûts énergétiques élevés pèsent sur la compétitivité du secteur sidérurgique belge

En 2023, les coûts élevés de l'énergie, surtout ceux de l'électricité, demeurent une préoccupation majeure. Avec l'initiative *'RePowerEU'*, l'Europe s'engage résolument en faveur de l'énergie renouvelable. Cependant, l'accélération de la mise en place de la production à grande échelle sur une base intermittente ne suffira pas pour les secteurs à forte intensité énergétique sans des initiatives supplémentaires pour compenser la nature intermittente de ces sources. Il est crucial d'avoir un accès continu à une énergie à la fois abordable et à faible teneur en carbone. Le GSV continue à soulever cette problématique.

Malheureusement, la réforme du *'Electricity Market Design'* (EMD) n'a pas abouti à une nouvelle politique tarifaire qui lie plus étroitement les coûts de l'électricité aux coûts de production réels. Cette situation demeure préoccupante, tant en ce qui concerne la concurrence avec les pays tiers qu'au sein de l'Europe. En effet, les mesures de soutien divergentes au niveau des États membres créent une situation d'inter-compétitivité.

En décembre, un accord final concernant l'EMD a été conclu entre le Conseil et le Parlement. La procédure d'adoption sera achevée en 2024 sous la présidence belge. Le GSV continue à plaider en faveur d'une révision de la politique de tarification pour l'électricité et demande de l'inclure dans l'agenda stratégique de la prochaine Commission.

## La phase de transition du CBAM a démarré en octobre 2023

Fin 2023, la phase transitoire du *'Carbon Border Adjustment Mechanism'* (CBAM) est entrée en vigueur. Nous sommes satisfaits de la mise en œuvre de ce mécanisme qui devrait permettre d'éviter les fuites de carbone et de créer des conditions de concurrence plus équitables sur le marché européen entre les produits à forte intensité de carbone fabriqués en Europe et dans les pays tiers.

La phase transitoire a débuté en octobre 2023 et deviendra pleinement effective en 2026, avec des prélèvements effectifs basés sur l'intensité carbone des biens CBAM importés. La taxe carbone reflète le prix ETS payé par les entreprises européennes, créant ainsi des conditions de concurrence équitables au sein de l'Europe. Toutefois, cette initiative

importante ne sera couronnée de succès que si elle est correctement mise en œuvre, c'est-à-dire si les émissions réelles des produits sont exactement déclarées et si un scope suffisamment large de produits sidérurgiques est couvert par le CBAM.

Le GSV continue à faire pression pour trouver une solution à la problématique de l'exportation de produits CBAM européens. En effet, les secteurs CBAM subiront une suppression accélérée de l'allocation des quotas d'émission, ce qui se traduira par des coûts de carbone plus élevés pour les produits exportés. Cela complique la compétitivité sur les marchés non européens.

## Opportunités d'accélération

Le secteur sidérurgique belge s'engage pleinement dans ses démarches vers la neutralité climatique. Le GSV attire l'attention sur les conditions propices requises pour réussir. Il faut une politique claire assortie de principes cohérents, de procédures d'autorisation flexibles et de mesures de soutien suffisantes pour promouvoir le climat d'investissement. Nous devons agir dès maintenant afin d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

L'accès à des financements supplémentaires pour la décarbonisation et la reconversion professionnelle des travailleurs est essentiel pour assurer un avenir à la production locale d'acier. Nous accompagnons nos membres dans leurs démarches auprès des autorités locales et de l'UE afin d'augmenter les chances de succès des projets. Nous plaçons également en faveur de davantage de ressources financières pour les technologies matures, et non seulement pour l'innovation. Pour progresser, il est nécessaire de soutenir des projets ayant un niveau de maturité technologique (TRL) élevé.

### 'Contracts for Difference' en Flandre

Dans le cadre de l'initiative du 'Klimaatprong' en Flandre, le dialogue entre les autorités et l'industrie se poursuit. Des groupes de travail dédiés à la transition, à l'innovation et à l'infrastructure ont été mis en place et une étude sur l'énergie permettra de déterminer les besoins énergétiques futurs.

Le secteur sidérurgique est fortement impliqué, à la fois avec le GSV en tant que membre de l'organe consultatif permanent, et avec des experts de nos entreprises participant aux groupes de travail.

En 2023, le groupe de travail 'Transition' a élaboré un projet pilote au sujet des 'Contracts for Difference' afin de faciliter la transition industrielle vers des processus à faible teneur en carbone dans l'industrie flamande. L'approbation par le gouvernement flamand suivra début 2024 et un **budget annuel de 7 millions d'euros sera disponible pendant 10 ans**. Ce budget est destiné aux 'two-way contracts for difference' afin de soutenir l'écologisation de la demande de chaleur.

### 'Fonds de Transition Juste' en Hainaut

Pour la période 2021-2027, les États membres de l'UE ont la possibilité d'identifier les régions qui seront les plus touchées par la transition vers la neutralité climatique. Le Fonds pour une transition juste (FTJ) a été instauré dans le but de faciliter cette transition vers une Europe neutre sur le plan climatique. Son objectif principal est d'apporter un soutien aux régions fortement dépendantes des revenus et des emplois liés aux combustibles fossiles afin de les accompagner dans leur transition énergétique.

À la fin de 2022, la Commission européenne a validé le Plan territorial pour une transition juste pour la Belgique, débloquant ainsi **182,6 millions d'euros du Fonds de transition juste** pour investir dans une économie à faible émission de carbone, circulaire et énergétiquement efficace. Les régions autour de Tournai, Mons et Charleroi bénéficieront du soutien du FTJ. En 2023, les sites sidérurgiques situés dans les localités mentionnées ont soumis des propositions de projets afin de recevoir des subventions du FTJ pour les aider dans leur transition vers la neutralité climatique.

## Un avenir durable pour l'acier en Europe et en Belgique

Malgré les nombreux défis auxquels le secteur sidérurgique belge est confronté, l'acier produit localement en Belgique reste un atout majeur.

Les sites belges sont déjà les meilleurs en termes de production d'acier à très faible empreinte carbone. Notre secteur offre en outre des emplois de haute qualité, directs et indirects, et ce pour un large éventail de profils. Enfin, l'acier restera un matériau de base primordial pour la transition vers la neutralité climatique.

Investir dans une industrie sidérurgique ancrée localement, c'est investir dans un avenir durable.

## Aperam Châtelet: l'accent sur les projets d'économie d'énergie

En 2023, Aperam Châtelet a été impliqué dans plusieurs investissements visant à améliorer l'efficacité énergétique des installations de notre usine.

Parmi ces projets, le four de réchauffage des brames numéro 1, au Laminoir à chaud a été adapté dans le but de diminuer sa consommation de gaz. Ce projet majeur a été rendu possible grâce à la collaboration tant de collaborateurs internes que de partenaires externes.

Toujours au Laminoir à chaud, c'est un nouvel échangeur de chaleur qui a récemment été installé. Cette solution réduit considérablement la consommation d'énergie en couvrant, en parallèle, les besoins en chauffage des bureaux, des vestiaires et des douches des ouvriers grâce à la chaleur résiduelle interne.

Enfin, le *revamping* du premier des sept brûleurs de l'Acierie sera appliqué à plusieurs autres, ce qui entraînera une diminution significative de la consommation de gaz pour l'ensemble du parc de brûleurs de l'Acierie de Châtelet.



## NLMK La Louvière achève la modernisation de son laminoir à bandes à chaud

En 2023, NLMK La Louvière a achevé la modernisation de son laminoir à bandes à chaud. L'investissement visait à étendre les capacités de production en produisant des bobines laminées à chaud de faible épaisseur et de l'acier à haute résistance avec des tolérances dimensionnelles de référence.

La première phase du projet a été exécutée en 2021 et confirmée de répondre aux objectifs stratégiques. Les deux dernières étapes ont été achevées pendant l'arrêt estival.

Le projet comprend le remplacement des trois premières cages de laminage, l'installation d'une nouvelle table à rouleaux de sortie et d'un système de refroidissement des feuillards, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau système hydraulique et d'automatisation. Cet investissement renforcera la position de NLMK La Louvière en tant que fournisseur de premier plan de matériaux minces laminés à chaud.



## ArcelorMittal Gand lance la première production industrielle d'éthanol

Le 7 novembre 2023, ArcelorMittal Gand a lancé la première production industrielle d'éthanol dans son usine Steelanol, le premier projet européen de captage et d'utilisation du carbone (CCU – 'Carbon Capture and Utilisation'). La première production à l'échelle industrielle est une étape importante dans le processus de mise en service complète de l'usine Steelanol. Tout au long du projet, ArcelorMittal a travaillé avec ses partenaires LanzaTech, Primetals Technologies et E4tech (aujourd'hui ERM).

L'usine Steelanol capte les gaz industriels riches en carbone provenant de la production d'acier sur le site d'ArcelorMittal Gand et les convertit biologiquement en éthanol grâce au processus de biorecyclage du carbone de LanzaTech. La technologie de LanzaTech fonctionne comme une brasserie, mais alors que la levure consomme du sucre, des bactéries brevetées, appelées biocatalyseurs, consomment du gaz carbonique et le convertissent en éléments chimiques essentiels tels que l'éthanol.

Une nouvelle montée en puissance de la production est attendue dans un avenir proche. L'usine a la capacité de produire 80 millions de litres d'éthanol. Elle a le potentiel de réduire les émissions annuelles de carbone de l'usine de Gand de 125.000 tonnes.



## Aperam Genk investit dans la biodiversité

En 2023, Aperam Genk a conclu un partenariat avec 'Natuurpunt' afin d'accroître la biodiversité. Dans le cadre de cette initiative, une cinquantaine de nichoirs ont été installés, dispersés sur le site. En outre, il a été décidé de transformer la prairie située le long des bureaux du laminoir à froid en un espace paysager avec des éléments naturels.

Au début du projet, certains arbres vieux et usés et des arbustes non indigènes ont été enlevés pour faire de la place à de nouvelles plantations. En plantant environ 4.000 arbres et arbustes indigènes, Aperam Genk vise à avoir un impact positif sur la biodiversité, créant ainsi un écosystème local plus vivant. Diverses espèces de chênes, de frênes et d'arbres fruitiers ont été plantées.

En outre, deux zones de dunes ont été créées dans la prairie plate. Ces collines de sable et ces fosses servent de support et d'abri aux abeilles et à d'autres pollinisateurs essentiels. Il a également été décidé de planter quelques arbustes à baies qui peuvent servir de source de nourriture à la faune locale.



# Le domaine social

## Dynamique interprofessionnelle

Après que le Conseil Central de l'Économie (CCE) a estimé qu'il n'y avait pas de marge pour l'évolution du coût salarial pour la période 2023-2024, une impasse s'est rapidement dessinée au sein du Groupe des Dix. Les partenaires sociaux nationaux n'ont pas non plus été en mesure de conclure un accord pour cette période de négociation et la norme salariale a donc été imposée par le gouvernement (AR du 13 mai 2023, MB du 26 mai 2023). Dans la foulée cependant, la marge nulle a été affaiblie par la prime de pouvoir d'achat (para)fiscalement avantageuse.

L'échec répété du dialogue interprofessionnel n'est évidemment pas un bon signe. La formule classique des primes pour 'compenser' les marges salariales de (près de) 0 %, qui sont pourtant le résultat du handicap salarial réel auquel sont confrontés les employeurs en Belgique, est une évolution inquiétante. Le GSV continue d'exprimer ses préoccupations à cet égard.

## Accord sectoriel

L'adoption, début avril, du cadre d'accord interprofessionnel a été suivie d'un exercice d'équilibre difficile mais nécessaire au niveau sectoriel. En identifiant les points d'intérêt commun, les partenaires sociaux de l'industrie sidérurgique ont une fois de plus réussi à conclure des accords-cadres bien réfléchis, tant pour les ouvriers que pour les employés. Comme toujours, ceux-ci définissent les grandes lignes et formulent des recommandations. En s'appuyant sur les accords existants, ces cadres contribuent à renforcer une solide culture sociale sectorielle. En même temps, ils respectent le caractère de notre secteur, le niveau des entreprises ayant toujours la priorité en matière de dialogue social.

Malgré un accord interprofessionnel partiel (AIP), les négociations collectives sectorielles ont également été fortement encadrées pour la période 2023-2024 par une série de conventions collectives de travail du Conseil national du Travail (CNT). Il en va de même pour l'industrie sidérurgique. Traditionnellement, plusieurs accords antérieurs ont été reconduits, tout en veillant bien entendu à se conformer aux dispositions légales qui ont éventuellement évolué dans ce domaine.

Le secteur a donc à nouveau saisi l'opportunité ainsi offerte par les accords interprofessionnels en la matière pour prolonger les régimes de chômage avec complément d'entreprise (RCC) jusqu'au 30 juin

2025. Pour la période 2023-2024, le secteur a également maintenu les emplois de fin de carrière pour les travailleurs âgés, ce qui témoigne de son attention soutenue pour le thème de la fin de carrière.

## Cadre légal et réglementaire

Compte tenu de la multitude de mesures de droit social qui ont été promulguées, annoncées ou activées en 2023, le GSV s'est pleinement acquitté de son devoir actif d'information et d'assistance à cet égard.

Outre le fait que leurs objectifs ne sont pas toujours fondés, les nouvelles mesures de droit social s'accompagnent souvent de charges économiques et administratives et, en fin de compte, font obstacle à la flexibilité essentielle. Par le biais des canaux appropriés, le GSV continue d'attirer l'attention sur cette problématique.

Le '*Federal Learning Account*' (FLA) qui a vu le jour en 2023 et dont le déploiement se poursuivra au cours de l'année 2024, reste délicat. La mesure s'accompagne d'une multitude de défis pratiques et administratifs. Elle revient d'ailleurs au 'Deal pour l'Emploi' qui a clôturé l'année 2022 et qui n'a pas vraiment aidé nos entreprises à relever les défis liés aux pénuries de personnel et à toutes sortes de transitions. En revanche, en échangeant l'effort de formation collective contre un droit de formation individuel peu flexible, ce deal nous a éloignés de l'effort de formation déjà difficile d'une moyenne de 5 jours par équivalent temps plein, même adapté aux besoins sectoriels et spécifiques aux entreprises. Les données sectorielles annuelles concernant la formation, collectées depuis longtemps par le GSV, témoignent des bonnes performances de notre secteur, année après année.

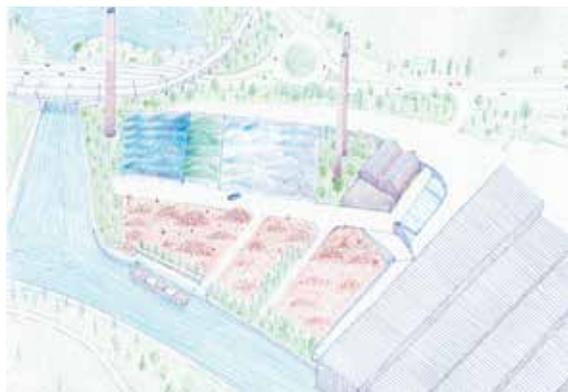
Il va sans dire qu'en 2023, le GSV a également pleinement assumé son rôle de représentation et de défense des intérêts des entreprises sidérurgiques membres. Il a ainsi attiré l'attention sur les besoins spécifiques de notre secteur dans de nombreux dossiers et auprès des différents niveaux de compétence. Le GSV continuera à œuvrer en ce sens car il est convaincu que ces efforts de sensibilisation contribueront à l'adaptation souhaitée du cadre légal et réglementaire. Le GSV persiste à se concentrer sur les dossiers qu'il juge primordiaux pour soutenir à la fois le développement de l'activité industrielle et la transition juste à laquelle est confronté le monde des affaires dans son ensemble. En tout état de cause, ce dernier point nécessite un pilier économique à part entière, parallèlement aux piliers vert et social, où les principes et les droits du travail fondamentaux vont de pair avec des conditions de concurrence économique équitables.

## Thy-Marcinelle élargit son site

Thy-Marcinelle a récemment acquis le site de l'agglomération de Carsid, qui est adjacent à ses installations et s'étend sur environ 3,5 hectares. L'objectif de cette extension est double.

Tout d'abord, Thy-Marcinelle vise à déplacer les sous-produits tels que les scories et les battitures en dehors des limites de la ville, améliorant ainsi la vue depuis le centre-ville. Cela permettra également d'optimiser l'utilisation de la voie d'eau, de réduire l'impact sur le transport local et d'améliorer la qualité de l'environnement. Deuxièmement, Thy-Marcinelle vise à développer sa capacité de stockage et de tri de la ferraille afin d'accroître l'efficacité de l'usine.

En outre, le nouveau site sera aménagé avec de la végétation afin de promouvoir la durabilité environnementale et de soutenir les efforts de conservation de la biodiversité locale.



Le CRM Group, organisme de recherche indépendant avec 75 ans de spécialisation et d'expertise dans les matériaux métalliques, est basé à Liège et à Gand-Zwijnaarde. Notre force réside dans la combinaison d'équipes de recherche qualifiées et expérimentées (>290 employés) et d'installations d'essai inégalées couvrant l'ensemble de la chaîne de fabrication des métaux. Des matières premières aux applications avancées de l'acier, nos installations sont adaptées à l'expérimentation à l'échelle du laboratoire jusqu'aux lignes de production pilotes et semi-industrielles. Animés par la durabilité, l'efficacité des ressources et la réduction de l'impact sur le climat et l'environnement, nous soutenons activement l'engagement de l'industrie sidérurgique vers la neutralité climatique.

L'une des voies de décarbonisation de l'industrie sidérurgique consiste à remplacer les hauts fourneaux par des procédés de réduction directe. Le CRM Group a pris l'initiative de moderniser ses installations pour les adapter aux procédés de réduction directe, notamment en développant des fours et des réacteurs de laboratoire capables de simuler les conditions représentatives des procédés de réduction directe (tels que Midrex ou Energiron) et de produire jusqu'à 50 kg de DRI (réduit à l'hydrogène) par batch. En outre, le CRM Group a mis en service un four plasma de pointe. Ce four, d'une capacité d'une tonne, peut être configuré pour reproduire de manière réaliste divers procédés de refusion ou de fusion réductrice tels qu'un four à arc électrique (EAF) ou un four à arc submergé (SAF). Il peut également être utilisé comme pilote de démonstration pour les opérations de refusion et de granulation des scories afin d'étudier leurs voies de valorisation. [Fig. 1]

Simultanément, la conversion écologique des voies conventionnelles de fabrication de l'acier reste une voie importante de décarbonisation. Le CRM Group est fortement impliqué, avec les sidérurgistes et les fournisseurs de technologie, dans la production de 'réducteurs alternatifs' à partir de bois, de biomasse en général et de flux de déchets. Ces matériaux transformés pourront largement remplacer les charbons fossiles dans les applications d'injection pneumatique, dans le haut fourneau (HF) et dans le four électrique à arc. [Fig. 2]

En outre, l'intégration d'hydrogène ou d'injecteurs riches en hydrogène dans le HF pour réduire la consommation de coke et les émissions de

CO<sub>2</sub> est également à l'étude. Ces changements auront un impact significatif sur les opérations des hauts fourneaux, ce qui a incité le CRM Group à améliorer ses outils de modélisation et de simulation pour s'adapter aux nouveaux paramètres liés aux niveaux élevés d'hydrogène dans le gaz de réduction. Le modèle mathématique du haut fourneau développé par le CRM Group, connu sous le nom de 'MOGADOR', a été mis à jour pour tenir compte de ces changements. [Fig. 3]

Le recyclage des ferrailles étant au premier plan de l'évolution vers une plus grande circularité dans le secteur de l'acier, l'adoption d'innovations dans la collecte, le tri et le prétraitement des ferrailles permettra d'utiliser les ferrailles comme intrants pour la production d'aciers de haute qualité. Dans le cadre de CAESAR, un projet Horizon Europe que nous coordonnons (<https://caesarproject.eu>), une cartographie détaillée du marché européen de la ferraille a été réalisée, en mettant l'accent sur les exportations hors de l'UE.

En outre, nous avons évalué la qualité de la ferraille exportée de mauvaise qualité et l'efficacité des technologies avancées de nettoyage de la ferraille par le biais d'essais de fusion et de caractérisation. [Fig. 4] Parallèlement au développement de solutions process pour la fabrication d'acier neutre en carbone, il est essentiel de bien comprendre les conséquences métallurgiques de l'utilisation accrue de ferraille (de faible qualité). Étant donné que les éléments résiduels auront inévitablement un impact sur la microstructure, les conditions de traitement et les propriétés finales des aciers, une compréhension détaillée des conséquences métallurgiques des nouvelles voies de fabrication de l'acier est obligatoire. Une étude complète, au-delà des lois empiriques, de l'interaction entre les résiduels, les éléments d'alliage et les phénomènes métallurgiques est en cours pour gérer les propriétés des aciers de haute qualité produits de manière durable.

Enfin, les installations pilotes de capture du CO<sub>2</sub> complètent notre offre à l'industrie avec une installation pilote à grande échelle basée sur la technologie d'absorption, une autre pour les procédés d'adsorption et une unité mobile pour une utilisation directe sur les sites industriels (procédé de capture anti-sublimation).



Fig. 1 – Four pilote plasma pour simulation EAF, SAF ou des routes de valorisation des scories



Fig. 2 – Réducteurs alternatifs

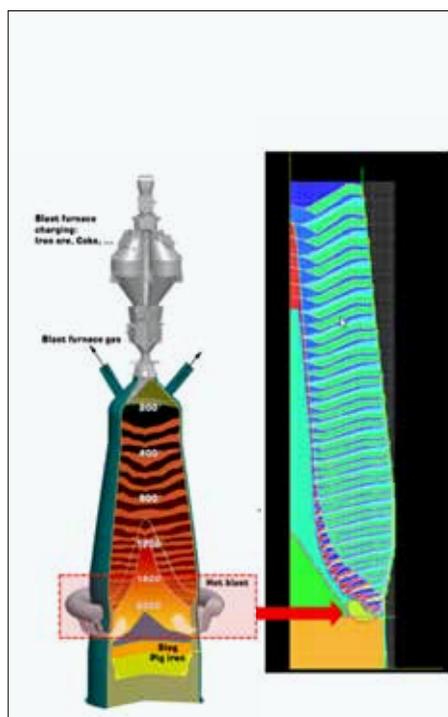


Fig. 3 – Simuler l'impact de l'injection d'hydrogène dans le haut fourneau



Fig. 4 – Cartographie d'exportation de ferrailles et essais de fusion de la ferraille pour la caractérisation

Avec le slogan 'Ensemble, pour plus d'acier dans la construction', le fonctionnement d'Infosteel s'articule autour de 3 axes : connecter – informer – inspirer. Pour pouvoir organiser ces actions, une collaboration étroite avec les principaux segments de la 'key value chain' est essentielle : les producteurs d'acier, les négociants en acier et les constructeurs en acier.

## Score With Steel

Les activités visant spécifiquement à inspirer les architectes et les maîtres d'ouvrage de bâtiments, sont organisées sous l'égide de 'Score With Steel'. Outre les visites de projets, l'accent est mis sur la communication via les médias sociaux.

## Info\_Steel-magazine

Le magazine Info\_Steel qui, en grande partie gratuitement, est distribué 4 fois par an dans plus de 2.500 boîtes aux lettres, est un pilier de la communication. Une sélection de différentes applications de l'acier y est présentée de manière plus détaillée, sous forme de textes et surtout d'images.

## Formations

Un objectif important d'Infosteel est de maintenir à jour les connaissances sur la conception et l'application de l'acier dans le secteur

de la construction. Outre la publication de manuels, les cours d'Infosteel constituent un outil fondamental à cet effet.

## STEELdays

Les 'STEELdays' sont une série d'activités consécutives autour d'un thème central. Cette année, le fil conducteur était 'L'avenir de et avec l'acier'. Au total, 6 activités ont été programmées : 3 webinaires et 3 événements physiques, respectivement 1 en français et 2 en néerlandais.

## 'Accord Construction Acier'

Par analogie avec l'initiative aux Pays-Bas, la Belgique est également en train d'élaborer une charte sectorielle visant à expliquer clairement aux maîtres d'ouvrage, aux architectes et aux pouvoirs publics comment le secteur peut contribuer à atteindre l'objectif de 2030 (et de 2050).

## Concours Construction Acier

Le Concours Construction Acier est depuis longtemps un élément incontournable du programme d'Infosteel. Ces dernières années, l'approche a quelque peu évolué : un concours distinct est organisé alternativement pour les ponts, d'une part, et pour les bâtiments, d'autres part, respectivement au niveau du BeNeLux et du BeLux. Des efforts supplémentaires sont également consentis en matière d'engagement, en organisant chaque fois un événement agréable pour annoncer les lauréats.



Le magazine Info\_Steel



STEELdays

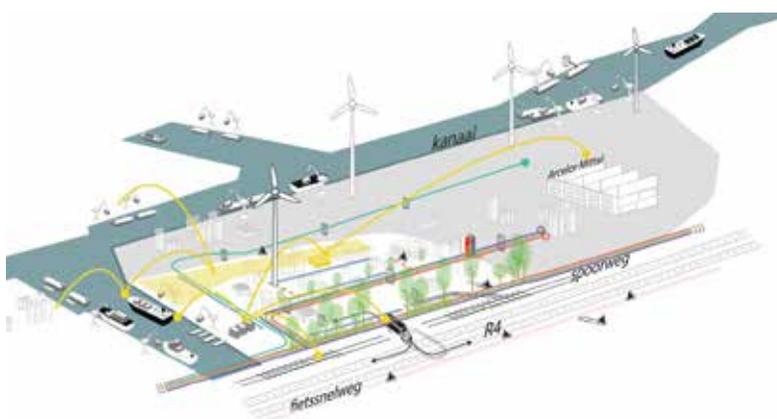


La passerelle d'Arquennes - photo Greisch / JL-Deru

## ArcelorMittal Gand prévoit une zone industrielle circulaire afin de contribuer à la création d'un port climatiquement neutre

North Sea Port, ArcelorMittal Belgium et toutes les entreprises portuaires se sont engagés à créer un port neutre sur le plan climatique d'ici 2050. Pour ce faire, il faut réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et développer davantage l'économie circulaire. A cette fin, le site industriel North-C Circular est en cours de développement à Gand.

Le développement du parc d'activités North-C Circular est une collaboration entre North Sea Port et ArcelorMittal Belgium. Ensemble, ils vont développer un site industriel sur la rive droite du canal Gand-Terneuzen à Gand. Le site est situé entre le Rodenhuizedok, le ring du port sur la R4 et le site d'ArcelorMittal Belgium. Il fait partie d'une zone portuaire destinée aux entreprises portuaires et aux entreprises liées à l'eau. Le plan consiste à préparer ce site de 150 hectares à la construction, à l'équiper d'infrastructures de base telles que les installations d'utilité publique, à ouvrir des accès par la route, le rail et l'eau, et à y établir des entreprises axées sur des activités circulaires.



4 Rue Ravenstein, 1000 Bruxelles - T. +32 (0)2 509 14 16 - [www.steelbel.be](http://www.steelbel.be) - E. [kristel.bijnens@steelbel.be](mailto:kristel.bijnens@steelbel.be)

GSV est l'organisation professionnelle de la sidérurgie belge

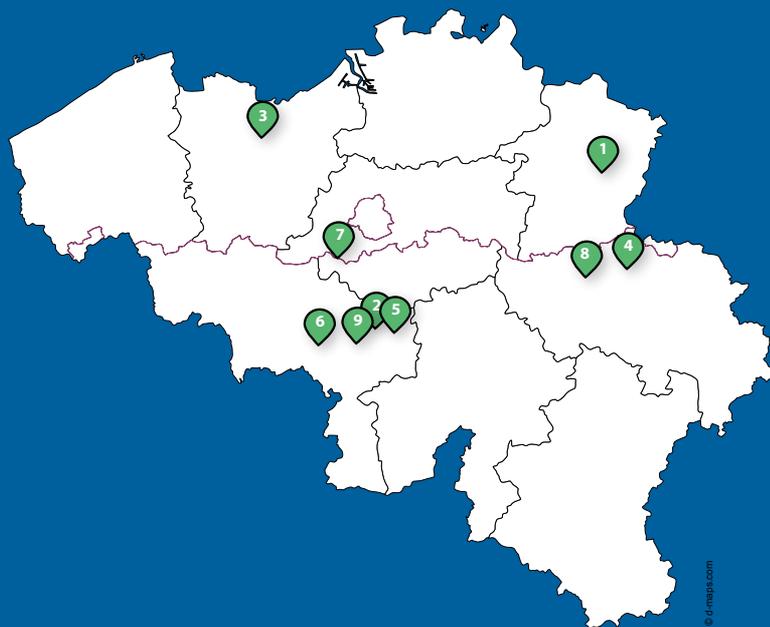
## Composition Organe d'Administration (au 01.01.2024)

<b>Président</b>	<b>Manfred VAN VLIERBERGHE</b>	<b>Chief Executive Officer, ARCELORMITTAL BELGIUM</b>
<b>Administrateurs</b>	<b>Jan CORNELIS</b>	<b>Country Manager ArcelorMittal Belgium, ARCELORMITTAL GENT</b>
	<b>Serge DALLENOGARE</b>	<b>General Manager Châtelet Plant, APERAM CHÂTELET</b>
	<b>Jimmy DE WILDE</b>	<b>General Manager Genk Plant, APERAM GENK</b>
	<b>Bertrand LEJEUNE</b>	<b>Directeur Général, SEGAL / GROUPE TATA STEEL</b>
	<b>Luc LIBERSENS</b>	<b>Chief Technology and Innovation Officer Industeel, INDUSTRIEL BELGIUM SA / GROUPE ARCELORMITTAL</b>
	<b>Arnaud LUST</b>	<b>Administrateur Délégué, NLMK CLABECQ</b>
	<b>David VALENTI</b>	<b>General Manager, THY-MARCINELLE SA / GROUPE RIVA</b>

## Direction GSV

**Directeur Général** Philippe COIGNÉ

## Entreprises Membres (au 01.01.2024)



	1 Aperam Genk - <a href="http://www.aperam.com">www.aperam.com</a>
	2 Aperam Châtelet - <a href="http://www.aperam.com">www.aperam.com</a>
	3 ArcelorMittal Gent - <a href="https://belgium.arcelormittal.com">https://belgium.arcelormittal.com</a>
	4 ArcelorMittal Liège - <a href="https://belgium.arcelormittal.com">https://belgium.arcelormittal.com</a>
	5 Industeel Belgium - <a href="https://industeel.arcelormittal.com">https://industeel.arcelormittal.com</a>
	6 NLMK La Louvière - <a href="http://www.eu.nlmk.com">www.eu.nlmk.com</a>
	7 NLMK Clabecq - <a href="http://www.eu.nlmk.com">www.eu.nlmk.com</a>
	8 Segal (Tata Steel) <a href="http://www.segal.be">www.segal.be</a>
	9 Thy-Marcinelle (Group Riva) <a href="http://www.thy-marcinelle.com">www.thy-marcinelle.com</a>

© d-maps.com